MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 février 2026 à 18h00

Etaient présents : Laurent MARTINEZ, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.
Etaient absents excusés : Marie-Chantal CABESTAING à Catherine KOPEC, Jacqueline CRETEUR à Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE à Laurent MARTINEZ, Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA.
Noëlla BOURDAUDHUI n'a pas donné de procuration
Absente : Elizabeth DESMETTRE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Laurent MARTINEZ
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Frédérique FERREIRA

En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13
Quorum : 8 – atteint

LISTE DES DELIBERATIONS

1/2026 : Débat d'Orientations Budgétaires 2026
Décision du Conseil d'Administration – Adoptée à l'unanimité – 13 voix pour

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2025

FINANCES
2) Débat d'Orientations Budgétaires 2026

OUVERTURE DE SÉANCE A 18H00

- Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2025

M. le Président : Avez-vous des remarques, des observations ?
M. le Président : Aucune remarque
Il est approuvé à l'unanimité : **13 voix pour**

FINANCES
1-Débat d'Orientations Budgétaires 2026

M. le Président : On va étudier le ROB comme on le fait lors du Conseil Municipal, il faut également étudier le budget 2025 du CCAS et les projections 2026.

Je vais vous présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires. Ensuite, comme lors du Conseil Municipal, nous ouvrirons un débat afin que chacun puisse formuler ses remarques et observations.
Le ROB est obligatoire notamment pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les 2 mois qui précède l'examen du budget.
Il ne s'agit pas d'un vote, uniquement d'une délibération visant à confirmer que vous avez bien pris connaissance du document qui vous a été présenté. Nous ne nous prononçons ni pour ni contre le ROB.
Après avoir étudier les dépenses de fonctionnement avez-vous des remarques ?
Mme KOPEC : Sur les 47 familles accompagnées, 40 bénéficient actuellement de bons alimentaires. Cette forte proportion illustre une demande croissante, liée à l'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité.
Nous avons obtenu 2000 euros de la part du Département pour la mise en place des ateliers culinaires. Le coût total des 6 ateliers s'élève à 1970 euros.
Au regard de la participation, de l'utilité sociale de l'action et des besoins exprimés par les familles, le souhait serait de reconduire l'action pour l'année à venir soit avec l'équipe actuelle soit avec la nouvelle équipe.

M. le Président : Je vais poursuivre la lecture du ROB.
Avez-vous des remarques sur les recettes ?
M.OGER : Les chalets sont-ils posés ?
Mme KOPEC : Nous avons rencontré un problème d'urbanisme concernant la réalisation des dalles. Celui-ci étant désormais résolu, les travaux pourront être effectués courant mars, suivis de l'installation des chalets et des cuves.
M. le Président : J'en profite pour remercier le service comptabilité ainsi que Nathalie.
Si le conseil ne se prononce pas sur le ROB, il faut simplement déclarer que le débat a bien été proposé : Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? On peut donc considérer que le ROB est validé.

A Marchiennes le 5 mars 2026

Secrétaire de séance
Conseillère Municipale Actions Sociales
Frédérique FERREIRA

Président de séance
Le Président du C.C.A.S.
Laurent MARTINEZ

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870